



COMMUNE DE VELLERON
(84740)

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
A PROCEDURE ADAPTEE

*Passé selon les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 et suivants
du code de la Commande Publique.*

Objet du marché :

**MARCHÉ A BONS DE COMMANDES RELATIF À LA
MAINTENANCE, AUX TRAVAUX NEUFS
ET DE RÉNOVATION
DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
SUR LA COMMUNE DE VELLERON**

01- ACTE D'ENGAGEMENT

N° du marché : MAPA-2024-04

POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de Velleron (84740)

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES : Jeudi 24 octobre 2024 à 12h00

Maître d'ouvrage :

Commune deVELLERON
Place du Château
84740 VELLERON
N° SIRET : 218 401 420 000111

Objet de la consultation :

Maintenance, travaux neufs et de rénovation du parc d'éclairage public sur le territoire communal de VELLERON

Mode de passation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée définie à l'article R2123-1 du Décret 2018-1075 du 03/12/18 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Direction Générale des Services

Ordonnateur :

Monsieur le Maire

Comptable public assignataire des paiements :

Le comptable assignataire des paiements est l'agent comptable du trésor auprès de la Commune de VELLERON :

TRESORERIE DE MONTEUX

M. Michel CORNILLE, comptable assignataire

7, rue Stendhal

84170 MONTEUX

Tél. : 04 90 66 23 26.

Mail : sgc.monteux@dgfip.finances.gouv.fr

Article 1 : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

.....

.....

.....

.....

agissant pour mon propre compte¹ ;

agissant pour le compte de la société² :

.....

.....

.....

.....

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du
...../...../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces visées aux articles R2143-3 et R2143-6 à R2143-10 du Décret 2018-1075 du 03/12/2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

Article 2 : Prix

Les modalités de variation des prix sont fixées dans le Cahier des clauses administratives particulières. Le marché est un marché à bons de commande.

Le bordereau de prix identifie les prix établis sur la base du CCTP. Les prestations du présent accord-cadre sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutés, des prix du bordereau des prix unitaires ; le montant exact des travaux est donc indéterminé.

Le présent accord-cadre comprend un montant minimum annuel et un montant maximum annuel pour la partie gros entretien - réparation suite à sinistre (type G3) du marché dont le détail figure ci-dessous.

2.1- Partie G3 - Travaux neufs, rénovation, gros entretiens et réparations suite à sinistre

- Montant HT minimum/par an: 10 000,00 Euro
- Montant HT maximum/par an : 50 000,00 Euros

2.2- Partie G2 - Gestion de l'éclairage, fonctionnement, entretien courant

Evaluation du forfait de maintenance annuelle, sachant que la commune compte 680 points lumineux, le montant de l'offre relevant de la partie G2 correspondant au forfait maintenance (prix n° 1 du BPU) s'élève à la somme de :

	Nombre de points lumineux	Prix n° 1	Montant forfait annuel (= 680 x Prix n° 1)
Montant hors TVA	680€€
Taux de la TVA : 20,00%	680€€
Montant TTC	680€€

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance seront annexés à l'acte d'engagement indiquant la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant hors taxes : Euros

TVA (taux de 20,00 %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :

.....

Article 3 : Durée de l'accord-cadre - Délais d'exécution

3.1. Durée du marché

Le présent accord-cadre est passé pour une période de douze mois (12 mois) à compter de la date de sa notification, avec la possibilité de le renouveler trois fois par tacite reconduction par période d'un an. Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité de l'accord-cadre.

La durée totale n'excèdera pas quatre ans. La non-reconduction n'ouvre pas droit à indemnisation.

En cas de non-reconduction de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur transmet sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant la date de renouvellement du marché. Le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction de l'accord-cadre.

3.2. Période de préparation

La durée de la période de préparation de chaque chantier est incluse dans la durée d'exécution fixée par chaque bon de commande.

3.3. Délai d'exécution

Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet, sans que cette durée ne puisse excéder 3 mois.

3.4. Interventions d'urgence

Pour l'application des dispositions prévues dans le CCAP (article 24) et dans le CCTP, les délais d'intervention d'urgence sont fixés à :

Prestations attendues	Délai maximal après le signalement par les services de la ville
Maintenance corrective des matériels détériorés par un usage autre que le fonctionnement normal du réseau (vandalisme, accident, détérioration due aux conditions climatiques...)	
Remise en état sécuritaire (si dysfonctionnement dangereux engendrant un risque avéré pour l'utilisateur, un tiers ou l'environnement) → INTERVENTION D'URGENCE	2 heures
Remise en fonctionnement normal (si dysfonctionnement grave mettant en cause l'éclairage d'une ou plusieurs rues) → INTERVENTION D'URGENCE	48 heures
Maintenance corrective des matériels défectueux dans le cadre d'une utilisation normale	
Maintenance de 3 points lumineux minimum consécutifs éteints ou représentant un linéaire d'au moins 100m de voirie sans éclairage	Avant le début de la période nocturne postérieure au signalement des défauts
Maintenance d'un point lumineux éteint isolé	3 jours ouvrés

Article 4 : Paiement

4.1 Avances

Il est précisé qu'aucune avance ne sera versée au titulaire du marché car le montant minimum, fixé dans le présent Acte d'Engagement, est inférieur au seuil de 50 000€ HT fixé à l'article R2191-3 du Décret 2018-1075 du 03/12/2018.

4.2 Délai de règlement

Le délai de règlement des acomptes, des règlements partiels définitifs ou du solde est de **30 jours**, à compter de la réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur.

Le taux d'intérêts moratoires est fixé dans le CCAP.

4.3 Mode de paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Etablissement :

Numéro de compte : Clé :

Code banque : Code guichet :

Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Etablissement :

Numéro de compte : Clé :

Code banque : Code guichet :

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Article 5 : Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
45	45316110

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) n'entre(nt) dans aucun des motifs d'exclusions de la procédure de passation prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

A

Le

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération
en date du**

DATE D'EFFET DE L'ACCORD-CADRE

Reçu l'avis de réception postal de la notification de l'accord-cadre signé

Le

par le titulaire destinataire

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité de l'accord-cadre dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

2 La totalité du bon de commande n° ..
afférent à l'accord-cadre (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) : ..
.....
et devant être exécutée par.....

en qualité de

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A,
le⁵

Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution de l'accord-cadre et le montant en lettre) à :.....
.....

Montant initial : - Ramené à :
- Porté à :

A,
le⁶

Signature

⁵ Date et signature originales

⁶ Date et signature originales

ANNEXE 1 - NOTICE EXPLICATIVE DU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT

**NOTICE EXPLICATIVE
DU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT**

**Formules à utiliser par le concurrent
pour compléter l'article 1 de l'acte d'engagement**

- Si le contractant est une entreprise individuelle : utiliser la formule A
- Si le contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique) : utiliser la formule B
- Si le contractant est un groupement : utiliser la formule C

Formule A :

M/Mme(nom et prénoms), agissant en
mon nom personnel, domicilié à
.....
(adresse complète et numéro de téléphone).
Immatriculé(e) à l'INSEE :
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
Code d'activité économique principale (APE) :
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

Formule B :

M/Mme(nom et prénoms), agissant au
nom et pour le compte de la Société :
.....
(intitulé complet et forme juridique de la société), au capital de (à préciser), ayant son siège
social à (adresse complète et numéro de téléphone).
Immatriculé(e) à l'INSEE :
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
Code d'activité économique principale (APE) :
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

Formule C:

Contractant n° 1 et mandataire du groupement (à préciser : solidaire ou conjoint)

- M.....
.....

Contractant n° 2

- M.....
.....

Dans le cas d'un groupement, chaque contractant C1, C2... etc. doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle,
- la formule B s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économique).

1) Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers ».